



**DÉCLARATION PRÉALABLE DU SGEN-CFDT
À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE
DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT**

24 mai 2018

A titre liminaire, le Sgen-CFDT souhaite saluer la qualité du travail accompli par les services gestionnaires et le respect des délais de transmission des documents de travail.

Cette CAPA s'inscrit dans un contexte social tendu du fait des mesures prises par le Gouvernement sur le pouvoir d'achat dans la Fonction publique : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite, report du calendrier PPCR, hausse de la CSG avec des modalités de compensation dégressives de fait à compter de 2020.

La mobilisation sociale du 22 mai dernier avait pour objectif de peser sur le rendez-vous salarial dont la CFDT et sept autres organisations syndicales ont obtenu qu'il se tienne mi-juin et non à l'automne comme le voulait le Gouvernement.

Au cours de ce rendez-vous salarial, la CFDT Fonctions Publiques demandera que des mesures générales (augmentation de la valeur du point, attribution uniforme de points d'indice, suppression du jour de carence), bénéficiant à l'ensemble des agents, soient prises.

Elle rappellera aussi que les dispositions du protocole PPCR visaient à l'amélioration des déroulements de carrière de tou.te.s et que certains textes ne sont toujours pas parus !

Cette revalorisation des grilles se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La CFDT n'a pour l'heure pas vu d'ouverture sur ses revendications, alors que tous les voyants commencent à virer au rouge et que l'inquiétude des agents, sur le recours accru aux contractuels, le salaire au mérite, l'avenir des missions de service public ou la place du dialogue social, est réelle.

Concernant l'ordre du jour de la présente CAPA portant sur le mouvement intra-académique des AAE, le Sgen-CFDT relève qu'au vu des documents préparatoires, on peut craindre, qu'à peine plus d'un quart des personnels puissent obtenir satisfaction dans leurs demandes de mobilité géographique ou fonctionnelle au sein de notre académie.

Alors que la mobilité étaient auparavant vécue par nos collègues comme un levier permettant d'acquérir de nouvelles expériences professionnelles s'inscrivant dans une logique de carrière permettant aux plus méritants d'entre eux d'accéder à des emplois fonctionnels, force est de constater que les possibilités de mutation intra-académique se réduisent plus que jamais cette année comme peau de chagrin.

En effet, l'existence de la BIEP conjuguée à l'autonomie des universités contribuent à dévoyer le principe de mobilité choisie auquel le Sgen-CFDT est particulièrement attaché.

A cet égard, le Sgen-CFDT dénonce le recours récurrent à la BIEP qui permet aux académies de s'affranchir des principes régissant la mobilité qu'elle soit inter ou intra académique dont les commissaires paritaires sont les garants.

Selon les documents de travail transmis aux représentants des personnels, 17 postes resteraient encore vacants après le mouvement intra-académique des AEE au regard des 18 postes déclarés vacants avant le projet de mouvement.

Cette situation inédite interpelle notre organisation syndicale qui s'inquiète du probable recours massif à des personnels contractuels pour pourvoir des postes restés vacants après affectation des lauréats concours et des promotions par liste d'aptitude.

Le Sgen-CFDT tient à rappeler son attachement au principe statutaire selon lequel les emplois publics ont vocation à être occupé par des fonctionnaires.

Au terme des ces remarques, le Sgen-CFDT exprime le vœu que les travaux de la présente CAPA soient l'occasion d'échanges constructifs entre les représentants des personnels et ceux de l'administration dans l'intérêt de l'ensemble des attachés d'administration de l'Etat de l'académie de Besançon.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Sgen-CFDT